

Frais de carrosserie de voiture

Par elisasophia, le 16/10/2013 à 20:11

Bonjour,

Mon voisin m'accuse d'avoir rayé sa voiture il y a 4 jours sur le parking de la maison. Il n'y as pas de trace de peinture. Il me dit que j'avais garer de travers et que pour me le signifier, il avait levé tous les essai-glace et que "par vengeance" j'aurais cogné sa portière avec la mienne. Mise-à-part que ce genre de raisonnement est aberrant, il à établi un devis chez un carrossier, devis que je refuse. Qu'est-ce que je risque? Peut-il faire appel à un expert d'assurance? Et surtout, qu'est-ce que je peux faire pour me défendre? D'avance merci beaucoup.

(Je suis une femme seule et ce voisin n'hésite pas à essayer de m'intimider)

Par Lag0, le 17/10/2013 à 07:48

Bonjour,

Vous pouvez déjà lui dire qu'il n'avait pas le droit de toucher à vos essuie-glace, qu'en le faisant, il a provoqué des dégradations sur votre véhicule et que vous allez porter plainte pour dégradation de biens privés.

A vouloir jouer aux c.., on peut trouver plus fort que soit...